

REINSCRIPTION A L'EDSG

L'inscription en doctorat comporte deux étapes :

Etape 1 - L'Admission auprès de l'Ecole Doctorale Sciences de Gestion (accord de toutes les parties sur l'avancement de votre travail de recherche et accord sur votre réinscription)

Etape 2 - L'inscription administrative auprès du service de Scolarité du Collège Doctoral (Paiement des droits d'inscription et obtention de la carte d'étudiant)

ETAPE 1 : Procédure de réinscription pédagogique en thèse 2025-2026 :

Sur votre compte adum (déjà existant – <https://www.adum.fr/>)

- Cliquer sur "je souhaite déclarer ma réinscription en Xe année".
- Mettez à jour scrupuleusement vos données
- Remplir la rubrique « Comité de Suivi Individuel » en vous appuyant sur le rapport qui vous a été transmis.
- Télécharger ensuite le rapport de suivi de thèse (RST) depuis votre espace personnel ADUM.

.../...

Documents à transmettre à l'ED			
Doctorants concernés	Rapport de Suivi de Thèse signé de vous, de vos encadrants de thèse et de votre directeur de laboratoire	Rapport final établi par votre Comité de Suivi Individuel, signé de vous	Tapuscrit en l'état, validé par le Directeur de thèse
Entrée en 2ème ou 3ème année pour tous les doctorants	OUI	OUI	NON
Entrée en 4ème année et plus pour les doctorants préparant la thèse en temps plein (ayant bénéficié d'un financement dédié à la thèse durant les trois premières années)	OUI	OUI	OUI
Entrée en 7ème année et plus pour les doctorants préparant la thèse en temps partiel (n'ayant pas bénéficié d'un financement dédié à la thèse durant les trois premières années)	OUI	OUI	OUI

.../...

A SAVOIR !

Les doctorant.e.s soutenant entre le 1er septembre et le 31 décembre n'ont pas besoin de se réinscrire (texte du 19 avril 2019, article 5).

N'oubliez pas qu'il est nécessaire de déclarer votre soutenance ainsi que votre jury au moins **10 semaines avant la date pressentie de soutenance** pour pouvoir organiser la soutenance dans les délais.

ETAPE 2 : Procédure d'Inscription administrative 2024/25 pour obtention de la carte étudiant

Dès que votre demande de ré-inscription pédagogique a reçu toutes les validations requises (ED et, le cas échéant, Commission dite « CD3 » pour les réinscriptions dérogatoires), votre Ecole Doctorale en informera le Service de Scolarité.

Vous recevrez un mail du Service de Scolarité vous invitant à procéder à votre inscription administrative.

Les inscriptions administratives seront closes au plus tard le 18 décembre 2024.

